

Agissez pour votre quartier : déposez votre projet citoyen !

Châtellerault le 20/05/25 - La Ville de Châtellerault poursuit le déploiement du Fonds de Participation des Habitants (FPH), en partenariat avec l'État. Les habitants des quartiers prioritaires – Centre-Ville, Châteauneuf, Lac-Renardières et Ozon – peuvent déposer un projet jusqu'au 8 septembre 2025, pour un financement entre octobre et décembre.

Ce dispositif encourage les initiatives citoyennes locales, avec une enveloppe annuelle de 2 000 € par quartier, dans la limite de 1 000 € par projet. Les projets doivent être portés par un collectif d'habitants (avec ou sans association), dès 16 ans, et viser l'intérêt général.

Lors de la première vague, 1 990 € ont été alloués. Aux Renardières, une journée de ramassage des déchets a été retenue (1 000 €). À Ozon, une brocante solidaire (90 €), une fête des voisins (400 €) et un repas partagé interculturel (500 €) ont été soutenus. Il reste 6 010 € à répartir pour la seconde commission.

Les projets peuvent être déposés en ligne (ville-chatellerault.fr, rubrique Ma ville > Participation citoyenne), à l'hôtel de ville ou dans les maisons de quartier.

Contact presse : fph@ville-chatellerault.fr
tél.: 05 49 23 64 13

CONTACT

Lydia de Abreu — Attachée de presse
05 49 20 20 08 · lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr